

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 24 janvier 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – COURQUIN Christine – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – ANDREONI Sophie – MRS LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – SEVELIN Emilien – MERESSE Marc – LAROBÉ Daniel.

ABSENTS : Mme BOUDIN Sylvie – Mr BONNEL Ludovic.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PARMENTIER Claudine est nommée Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2019, les subventions suivantes :

- Amicale de la Médaille Militaire Bresle et Vimeu.....50 euros
- Association des Paralysés de France.....50 euros
- Société Nationale de Sauvetage en Mer50 euros
- Association Française des Sclérosés en Plaques.....50 euros
- Association Sportive USEP – Groupe Scolaire Paul LENNE.....3.000 euros

SUBVENTION SEJOUR SKI-ETUDES

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder une aide d'un montant de 65 euros à six familles de la Commune pour le séjour ski-études de leur enfant organisé par le Collège de Gamaches.

CONVENTION COLLECTE DES DECHETS VERTS

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours pour l'année 2019 avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour la réalisation d'une prestation supplémentaire, à savoir : La Collecte en porte à porte des déchets verts sur l'ensemble du territoire de la Commune.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX

Suite aux divers travaux réalisés au Centre Social, Madame le Maire informe l'Assemblée que les locaux sont à nouveau mis à disposition des travailleurs sociaux du Département de la Somme, afin d'y effectuer les consultations de PMI en remplacement de l'unité mobile. Afin de formaliser cette mise à disposition une convention d'occupation doit être signée entre la Commune et le Département de la Somme.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux consentie par la Commune au Département de la Somme pour y organiser des permanences PMI.

CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'ASSOCIATION DU VIMEU

Madame le Maire présente la convention avec l'Association du Vimeu ayant pour objet le rejointoiement du mur de l'Eglise, coté Monument aux Morts ; La Commune devra fournir les matériaux nécessaires au chantier.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que le devis d'un montant de 11.100 euros (hors frais pour échafaudage) avec l'Association du Vimeu pour des travaux de rejointoiement du mur de l'Eglise côté Monument aux Morts

REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Madame Le Maire donne lecture du nouveau règlement pour l'occupation de la Salle des Fêtes et le soumet à l'approbation de l'Assemblée. Un débat s'instaure et ce dernier est adopté à la majorité des Membres présents :

- ABSTENTIONS (4) : Mme COURQUIN – MRS OZENNE – MERESSE et LAROBÉ.
- POUR (9) : MMES BRABANT – PARMENTIER – VILPOIX – HANOT – BIEGANSKI – ANDREONI – MRS LOISEAU – RICHARD – SEVELIN.

TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe à compter du 15 février 2019, les tarifs de location de la Salle des Fêtes, comme suit

- Pour les Habitants de la Commune : Vin d'honneur : 60 €
Forfait week-end : 280 €
- Pour les Personnes hors Commune : Vin d'honneur : 100 €
Forfait week-end : 400 €

- FIXE le Montant de la Caution à 500 euros.

CIMETIERE : JARDIN DU SOUVENIR

Le Jardin du Souvenir au Cimetière Communal étant achevé, Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur un éventuel tarif pour dispersion des Cendres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'aucune taxe pour dispersion des Cendres ne sera appliquée.

DESIGNATION DE REFERENTS CONTRAT LOCAL SANTE

Madame le Maire informe l'Assemblée que le premier Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté de Communes des Villes Sœurs a été signé le 08 décembre 2017 avec l'Agence Régionale de Santé.

Afin d'assurer un maillage et une représentativité du territoire cohérents, l'ensemble des 28 Communes Membres de la C CVS peuvent désigner des « référents CLS »

Après délibération, sont désignés Référents CLS :

- Mme VILPOIX Béatrice
- Mr LAROBÉ Daniel.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- *Informe le Conseil que la toiture des vestiaires et sanitaires du stade, en partie effondrée, est à remplacer. Ils seront étudiés lors d'une prochaine commission Travaux*
- *Informe l'Assemblée que deux aides financières, étudiées en Bureau municipal, ont été attribuées.*
- *Donne lecture d'une réponse donnée suite à une demande de droit de passage sur un chemin communal, droit accordé sous conditions.*

Monsieur SEVELIN Emilien pose le problème récurrent, des nuisances occasionnées par les taupes sur le terrain de football

Monsieur OZENNE Benoît fait le compte-rendu de la réunion de présentation du PLU à la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Somme. Avis favorable de la dite Commission.

La séance est levée à 19 H 10